

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 6 mai 2019 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par la Ville de Saint-Honoré pour le lot 5 732 511 situé sur la rue Desbiens;

#### NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre la subdivision du lot 5 732 511 en deux terrains de 13.62m de largeur pour la construction d'un jumelé sur chaque terrain ne respectant pas l'article 4.2.1.1 du règlement 708 concernant le lotissement qui exige 14m;


#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Desbiens, Saint-Honoré

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour  
d'avril deux mille dix-neuf.**

  
Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 avril 2019, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>ième</sup> jour d'avril 2019.

